

**Compte-rendu Conseil Gare-Marché**  
**Jeudi 28 mars 2013, salle Manouchian**

Secrétaire de séance : Marie-Claude Mlakar.

Jacques Lepeltier, président du Conseil de quartier Gare-Marché, a ouvert la séance.

**1. La création d'une piste cyclable sur l'avenue du Maréchal Leclerc**

Ces travaux sont portés par la communauté d'agglomération Europ'Essonne dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma des circulations douces. Ils doivent commencer le 8 avril, pour une durée de huit semaines en deux périodes :

- Première période de quatre semaines : travaux sur la voirie et les bordures, ainsi que les travaux de démolition.
- Deuxième période de quatre semaines : signalisation horizontale et verticale, installation des feux tricolores et du mobilier urbain.

Une bande cyclable sera créée entre le rond-point Stéber et la rue Michel de Gaillard. Pour se faire, la limitation de la vitesse passera à 30km/h sur cette voie car la largeur de la rue ne permettait pas la création d'une piste cyclable séparée des voies de circulation réservées aux voitures. La bande cyclable sera matérialisée par un marquage au sol spécifique (des pictogrammes cyclistes), dans un esprit de partage de la voirie par les différents usagers. Des plateaux surélevés avec des passages piétons en entrée et sortie de zone ainsi que des chicane favoriseront une circulation pacifiée. Le stationnement sur cette portion sera réaménagé : il ne se fera plus à cheval sur la voirie et le trottoir, mais sur des bandes de stationnement longitudinales dédiées.

Pour information, cet aménagement se poursuit jusqu'au centre-ville de Champlan par la rue Mancelle. Il permettra également de rallier Chilly-Mazarin par la rue de Chilly et la rue de l'Abbé Pierre, en passant au-dessus de l'A6.



Concernant les travaux (et notamment la première période qui sera la plus contraignante), le plan de communication prévoit une information spécifique dans le magazine municipal, un affichage sur site et un courrier aux riverains. Les travaux s'effectueront en journée en alternat sur la demi-chaussée pour ne pas fermer la voie à la circulation (sauf pour les journées de réalisation de l'enrobé sur le carrefour de l'avenue du Maréchal Leclerc et de la rue Michel de Gaillard). La Ville est en attente d'une proposition de plan de déviation de la part du Conseil général (c'est une voie départementale). Un courrier d'information a été envoyé aux riverains le 21 mars.



Le carrefour avec la rue Michel de Gaillard sera également réaménagé, l'îlot va disparaître à la demande du Conseil général (c'est une voie départementale). Ce réaménagement anticipe un possible passage de la rue Michel de Gaillard à double sens : c'était une des prescriptions de l'étude Circulation de 2011. Cela éviterait le rabattement de tous les véhicules sur le rond-point du Québec qui est très emprunté. Cet aménagement peut permettre ce nouveau sens de circulation, mais cela ne sera pas fait sans consulter la population au préalable. Une réunion publique permettrait de recueillir l'avis des Longjumellois, à voir ensuite si une phase expérimentale peut être mise en place.

#### **Une certaine amélioration de la circulation sur le quartier**

Les feux sur ce carrefour ont d'ores et déjà été légèrement décalés, cela contribue à une meilleure fluidité de la circulation. Est-ce que cela est également dû à la fermeture de la rue du Canal ?

Il est vrai que cela s'est un peu améliorer sur ce carrefour, mais cela est surtout dû au décalage des feux en cascade depuis Champlan : cela favorise une pacification du trafic sur le rond-point du Québec.

#### **Les remarques sur le possible passage en double sens de la rue Michel de Gaillard**

Actuellement il y a deux files sur la rue Michel de Gaillard : une pour tourner à gauche et une pour aller vers Champlan ou tourner à droite. Si la rue passe en double sens, il n'y aura plus qu'une file quand on arrive sur le carrefour. Les véhicules qui veulent tourner à gauche dans l'allée Effiat

bloqueront les véhicules qui veulent aller sur Champlan si les feux tricolores ne fonctionnent pas en décalé.

La période d'expérimentation : elle peut commencer sur la période estivale, si la situation est catastrophique il faudra éviter de continuer sur la période de la rentrée. Si cet été les résultats sont satisfaisants, il ne faudra pas aménager définitivement ce passage en double sens avant d'avoir expérimenté le dispositif sur une plus longue période suite à la rentrée.

Un point à ne pas négliger et qui aura des conséquences si la rue Michel de Gaillard passe en double sens : les bus de la RATP et de la compagnie Daniel Meyer grillent le feu de l'allée d'Effiat. Cela est déjà très dangereux mais le sera d'autant plus si des véhicules circulent en double sens sur la rue Michel de Gaillard.

### **Pourquoi les pistes cyclables n'ont-elles pas été créées le long de l'Yvette ?**

Le schéma des circulations douces a vocation à relier toute les villes de la communauté d'agglomération par des aménagements cyclables. Cela n'a pas été fait le long de l'Yvette pour deux raisons. D'une part, Europ'Essonne dans la définition de schéma s'est appuyé sur les aménagements existants et donc sur les liaisons à créer entre eux. D'autre part, il est difficile de trouver une continuité tout le long de l'Yvette : par exemple pour passer sous le pont de la RN 20, pour passer sous le pont de la rue du Pdt F. Mitterrand. Cela aurait nécessité beaucoup de détours.

## **2. La renaturation des berges de l'Yvette portée par le SIAHVY**

Le projet en est à la phase de finalisation du dossier de consultation des entreprises, pour ensuite lancer les appels d'offres. Une fois le marché notifié, les travaux devraient débuter à la fin du printemps ou au début de l'été pour le secteur compris entre la rue du Canal et le confluent de la Morte-Eau et de l'Yvette (le tronçon Y-04).

Rappel des travaux : sur le tronçon Y-04, Y-05, et en amont sur la section Saulx/Longjumeau avec le passage sous la RN 20, le cheminement piéton le long de Home Box et de l'épicerie du canal, et la création d'une passerelle vers la rue du Canal.

La solution technique retenue pour faire passer le cheminement piéton en bord d'Yvette sous le tablier de la RN 20 : un « U » en béton sera plongé dans la rivière pour permettre aux piétons de descendre, passer sous le pont et remonter de l'autre côté.

La Ville accompagne le SIAHVY sur ce projet pour la reprise des ouvrages d'art (les passerelles), l'éclairage public, le mobilier urbain et les garde-corps.

Selon les phases de travaux, le SIAHVY aura besoin de placer des engins sur la rue du Pdt F. Mitterrand (notamment pour évacuer les boues, les terres, et les ouvrages démolis). Cela impactera forcément le chantier de reprise de la couche de roulement du pont de la rue du Pdt F. Mitterrand prévue dans le cadre de la requalification portée par la Ville. L'intervention du SIAHVY sur les arches du pont devra se faire à la même période que les travaux d'étanchéité prévus par le Conseil général et les travaux de voirie de la Ville, pour ne pas multiplier les périodes d'intervention et de possible fermeture du pont à la circulation.

Pour information, il la deuxième arche sous le pont de la rue du Pdt F. Mitterrand ne sera pas réouverte suite à une étude de structure par le Conseil général.

### **Quand sera démolie le Moulin Saint-Martin ?**

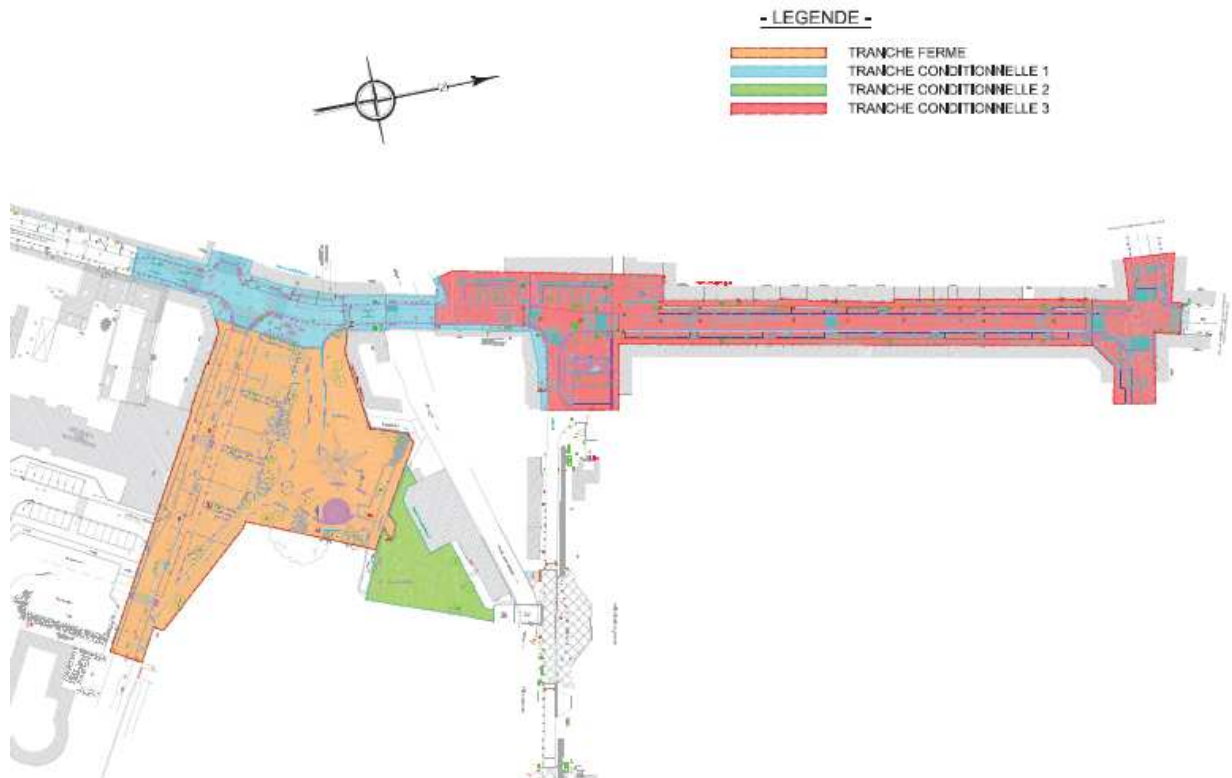
La démolition du clapet est intervenue en décembre 2012, condition pour déclencher le versement des subventions, mais il n'était pas souhaité de désolidariser la démolition du Moulin Saint-Martin de l'aménagement du square. Cela étant, si les riverains souhaitent une destruction sans attendre la notification du marché, la Ville pourra en faire part au SIAHVY car le permis de démolir est prêt.

### **3. Questions diverses**

#### **Quand vont commencer les travaux du parc urbain ?**

Le marché de travaux est notifié fin mars pour un début de travaux au début du mois de mai 2013 : pour la tranche ferme, et les tranches conditionnelles 1 et 2. Les travaux dureront 7 mois et se termineront par la plantation des arbres qui, pour optimiser la reprise des végétaux, ne peuvent pas être plantés avant le 15 novembre.

La tranche conditionnelle 3 sera réalisée sur l'année budgétaire 2014.



La tranche ferme : création d'un parking paysager et aménagement du parc urbain, reprise de la rue Léontine Sohier de la rue du Pdt F. Mitterrand à l'Hôtel de Ville.

La tranche conditionnelle 1 : la rue du Pdt F. Mitterrand de la rue Léontine Sohier au pont de l'Yvette, avec la création d'une voie de tourne-à-gauche vers la rue de l'Yvette (selon les préconisations de l'étude Circulation de 2011).

La tranche conditionnelle 2 : finalisation de la liaison piétonne vers la rue des Ecoles (depuis la rue Jean Colin).

La tranche conditionnelle 3 : la requalification de la rue du Pdt. F. Mitterrand, du pont de l'Yvette à la rue de Chilly (plantation d'arbres, création de zones de présentation des bacs d'ordures ménagères).

#### **Le nettoyage des berges de l'Yvette**

En amont du conseil de quartier, les services municipaux ont été alertés sur les dépôts sauvages de déchets sur les berges, notamment là où des individus mangent le midi.

Les berges et la partie fermée des berges relèvent de la compétence du SIAHVY en ce qui concerne le nettoyage, et la Ville ne manque pas de les alerter sur les possibles défaillances (et également en ce qui concerne les élagages). Un nettoyage a tout de même été prévu par la Ville pour répondre à la demande.

Plus globalement, il a été demandé aux services municipaux et à l'entreprise prestataire en charge du nettoyage d'être plus présents le long de l'Yvette. Le nombre de passage a été renforcé sur ce secteur, avec un passage chaque semaine et un passage supplémentaire tout les quinze jours.

Concernant les regroupements, la municipalité a signalé à nouveau les points concernés par l'arrêté municipal n° 99/11 du 31 mai 2011 lors de la rencontre avec le nouveau commissaire (arrêté relatif à l'interdiction de regroupement de personnes sur la voie publique ou dans des lieux susceptibles de troubler l'ordre public). Les services de Police nationale et municipale interviennent régulièrement. Des interpellations et des mises en fourrière ont eu lieu en ce qui concerne les problématiques de trafic de stupéfiants et de rodéo deux-roues.

Pour information, les médiateurs sont également présents sur le terrain.

### **La continuité du cheminement piéton sur la rue Siniargoux et l'avenue de la Gare**

Quand les bacs d'ordures ménagères sont sortis sur les trottoirs, les enfants et les femmes qui ont des poussettes doivent descendre sur la chaussée. Qu'est-ce qui peut être fait pour améliorer la continuité de cheminements piétons ?

Concernant la problématique des bacs d'ordures ménagères, on peut y répondre par le biais de l'arrêté municipal n° 102/2010 du 6 mai 2010 relatif au règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, en prenant contact avec les riverains qui sortent leurs bacs trop tôt et/ou qui le rentrent tard après la collecte. Concernant la largeur des trottoirs, la Ville s'est dotée d'un PAVE (le Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics) pour la mise aux normes d'accessibilité aux PMR (Personnes à mobilité réduite). Selon leurs profils, des voies pourront être reprises afin d'élargir les trottoirs. Sur ces deux points la Ville tente de répondre aux plaintes sur les nuisances. De plus, les agents municipaux ont la possibilité de suivre des formations sur l'accessibilité des espaces publics et des services.

Pour information, le PAVE impose un pourcentage de cheminements piétons accessibles au sens de la loi Handicap de 2005 sur la commune mais il y a beaucoup de contraintes sur le bâti ancien. En cœur de ville les résidences sont construites en bord de parcelle, il n'y a pas de recul sur un trottoir déjà tout petit : l'alignement des bâtiments est une obligation notamment de l'Architecte des bâtiments de France

Il est d'ailleurs prévu de mettre aux normes les trottoirs de la rue du Pdt F. Mitterrand dans le cadre du projet de requalification : pour la portion entre la rue Léontine Sohier et le pont de l'Yvette en 2013, et pour la portion entre le pont de l'Yvette et la rue de Chilly en 2014.